Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212203897-20260518-AMC18052026047-DE

MAIRIE D'YFFINIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
07/05/2026

L'an deux mille-vingt six
Le dix-huit mai à dix-neuf heures

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Nathan GUINARD, Maire,**

D/047/4-4/4.1

Etaient présents :
Nathan GUINARD, Pascale RIMAURO, Kristell MORVAN, Baptiste CHAPALAIN-PIERRE, Véronique RAULT, Emmanuel DESLANDE, Peggy MADEC, Dominique LOQUIN, Bernadette GUEUNÉ, Laurent BOINAUD, Noëlle FAUCILLON, Laurent LOUBOUTIN, Emmanuelle CHEVANCE, Nathalie BAZILLER, Frédéric LENOIR, Fabrice BOULOU, Ludovic ANDRIEUX, Typhaine DOMALAIN-RICHOMME, Jonathan BOUETTE, Lucie GUERNION, Sylvain ANDRIEUX, Denis HAMAYON, Frédéric LE TIEC, Christine LE MAU ANDRIEUX, Céline BOUTRUCHE,

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 29
Présents : 25
Votants : 28

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :
Joël RIVALLAN procuration à Nathan GUINARD
Valérie MEURIC procuration à Fabrice BOULIOU
Isabelle PLAZE procuration à Frédéric LE TIEC
Alain THORAVAL

Dominique LOQUIN a été élu secrétaire

INFORMATION RELATIVE Á LA MISE Á DISPOSITION D'UN AGENT

Le directeur des services techniques de la commune d'Yffiniac fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1er juin 2026.

Afin d'anticiper ce départ et d'assurer la continuité du service, la commune a recruté, par voie de mutation, un technicien territorial, précédemment en fonctions au sein de la commune de Guerlédan, à compter du 15 avril 2026.

Depuis cette date, cet agent est en tuilage à la commune d'Yffiniac sur les fonctions de directeur des services techniques, afin d'être accompagné dans la prise de poste et de bénéficier de la transmission des dossiers, procédures et pratiques.

Par ailleurs, afin de garantir la continuité du service public au sein de la commune de Guerlédan, il a été convenu, d'un commun accord entre les deux collectivités et avec l'accord de l'agent concerné, d'organiser une mise à disposition ponctuelle de cet agent au profit de sa collectivité d'origine.

Cette mise à disposition a pour objet de lui permettre d'assurer le tuilage du nouveau directeur des services techniques de la commune de Guerlédan, dans une logique de transmission et d'accompagnement.

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212203897-20260518-AMC18052026047-DE

La mise à disposition est prévue pour une durée totale de six jours, répartis comme suit :

- les 20 et 21 mai 2026,
- les 1er et 2 juin 2026,
- les 8 et 9 juin 2026.

Le Conseil municipal prend acte de cette information.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Nathan GUINARD

MAIRIE D'YFFINIAC
Côtes d'Armor

Le secrétaire,
Dominique LOQUIN